

222C1896
FR0000072894-FS0596

22 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CAST
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2022, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Equity SCR¹ (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2022, les seuils de 20% des droits de vote et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CAST et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CAST hors marché au profit de la société Financière Da Vinci (contrôlée par Bridgepoint)².

¹ Anciennement dénommée CM-CIC Investissement SCR et contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

² Cf. notamment communiqués diffusés les 18 mai et 21 juillet 2022 par les sociétés Bridgepoint et CAST.